

Procès-Verbal

Assemblée Générale Ordinaire 2021

L'Assemblée Générale MIXTE de PERF s'est tenue :

Le vendredi 4 juin 2021 à 10h00
Par visioconférence

Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration (rapport moral du président et du Comité de Surveillance)
- Rapport financier, rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes 2020 de l'association et affectation du résultat
- Approbation du budget 2021
- Renouvellement de mandat et élection
- Rémunération des administrateurs
- Evolution du contrat : gamme de fonds / gestion pilotée / baisse de la tarification des options d'arbitrage

Compte tenu du contexte de la crise sanitaire cette Assemblée Générale s'est déroulée en l'absence de participants en présentiel.

■ Liste des participants et modalités de participation

La possibilité ouverte pour la première fois de voter en ligne a permis d'atteindre un niveau de participation significatif avec :

- 670 adhérents ont participé en ligne dont :
 - o 415 adhérents ayant donné leur pouvoir au président
 - o 255 adhérents ayant voté par correspondance
- 3 adhérents ont donné pouvoir à un tiers qui ne s'est pas présenté à l'Assemblée Générale
- 7 participants présents lors de l'Assemblée Générale dont un ayant déjà voté en ligne :
 - o Alexis de Rozières
 - o Thomas Jacquet (déjà votant)
 - o Vincent Foucart
 - o Hervé Righenzi de Villers
 - o Fabien Tillie
 - o Quentin Guezenc
 - o Nicolas Fleuriot de Montluisant

Le taux de participation étant de 3,125% (sur 21 727 adhérents) soit un taux inférieur au 1/30 requis pour atteinte du quorum, l'assemblée générale s'est néanmoins tenue valablement sur deuxième convocation à 10h00.

L'assemblée générale désigne M. Hervé Righenzi de Villers en qualité de secrétaire de séance.

Résumé des débats et questions en séance :

■ Rapport moral, compte et budget

La présentation du rapport moral ainsi que des comptes soulèvent deux questions.

Question : Quels seront les principaux critères d'analyses retenus pour le choix du nouvel acteur assurantiel/produit PER que l'association envisage de souscrire ?

Les principaux points d'attention retenus sont les suivants :

- La digitalisation de l'ensemble des fonctionnalités (souscriptions, versements arbitrages, actes administratifs) avec possibilité de passage via des API
- La reprise des caractéristiques techniques et la gamme financière du contrat LE PER ERES^{by swisslife}
- L'habitude de travail de l'assureur avec des réseaux externes de distributeur n'impliquant pas de conflit de canal
- La qualité de signature de l'assureur pour offrir une sécurité en phase avec l'horizon long terme d'un produit retraite

Question : Compte tenu du niveau de trésorerie actuel, l'association envisage-t-elle de réduire le montant d'adhésion forfaitaire de 25€ ?

Les administrateurs évoquent plusieurs points d'attention sur le sujet :

- La nécessité d'être capable de faire face au respect de ses obligations réglementaires sur le long terme (convocation, comptabilité, vie associative) sur la base de ressources uniquement liées aux nouvelles adhésions et d'un nombre d'adhérents en croissance
- La nécessaire capacité pour l'association de pouvoir faire face à des frais de conseils, d'accompagnement juridique potentiellement important pour jouer son rôle de contre-pouvoir vis-à-vis des gestionnaires ou autre acteur institutionnel

Le conseil d'administration indique sur le sujet réfléchir à une revue des modalités de financement de l'association avec une baisse de la cotisation forfaitaire à l'adhésion et une cotisation annuelle pour les adhérents afin d'en pérenniser le financement. Fabien Tillie indique que cette pratique est couramment admise sur la place et cite en particulier Apicil.

Il est dès lors passé au vote des résolutions 1 à 3 :

	OUI	NON	ABS
1^{ère} Résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire – AGO – a pris connaissance et approuve le rapport du conseil d'administration sur la gestion de PER en 2020, approuve les comptes de l'exercice arrêtés au 31/12/2020 et certifiés par le commissaire aux comptes, décide d'affecter le résultat bénéficiaire en report à nouveau. L'Assemblée Générale donne quitus sans réserve aux administrateurs pour leur gestion.	639	8	29
2^{ème} Résolution : L'AGO approuve le budget de l'exercice 2021.	637	7	32
3^{ème} Résolution : L'AGO prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.	638	7	31

Les trois résolutions sont adoptées.

■ Renouvellement de mandat et élection

Le renouvellement de mandat de M. Fabrice Wilthien n'amène pas de question.

M. Tillie fait part de sa candidature au poste d'administrateur. Il évoque notamment sa volonté de représenter les adhérents qu'il côtoie au quotidien au travers de sa profession de conseil en gestion de patrimoine et donc de distributeur des contrats PER. L'Assemblée Générale et les administrateurs accueillent favorablement sa candidature et valident l'intérêt d'un tel éclairage. Néanmoins, les votes en ligne s'étant portés en faveur de la candidature de Mme Lézier, le président dont la voix est prépondérante au regard des pouvoirs qui lui ont été donnés décide de s'abstenir, validant l'élection de Barbara Lézier. Il est toutefois décidé d'accueillir M. Tillie comme invité permanent du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

	OUI	NON	ABS
5^{ème} résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Fabrice Wilthien.			
L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Fabrice Wilthien et fixe la durée de leur mandat à 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2024.	628	8	40
6^{ème} résolution : Election d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Fabrice de Longevial			
Monsieur Fabrice de Longevial ayant remis son mandat, l'assemblée générale a soumis au vote l'élection d'un des deux candidats suivant : Madame Barbara Lézier (BLE) ou monsieur Fabien Tillie en tant qu'administrateur pour une durée de mandat de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2024.	BLE 193	FTI 33	444

■ Rémunération et indemnité aux administrateurs

	OUI	NON	ABS
7^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale renouvelle la décision de fixer le maximum global des indemnités que le conseil d'administration pourra allouer à ses membres et aux membres du comité de surveillance à la somme de 400€ par réunion, que les réunions prévoient un conseil d'administration et/ou un comité de surveillance ou une AG et de rembourser aux administrateurs sur justificatifs, leurs frais de déplacement, leurs frais de séjour et tous autres frais engagés dans le cadre de leur mission. Conformément au règlement intérieur, les représentants du groupe ERES ne pourront être éligibles à cette rémunération. Le conseil prendra acte de l'éventuel refus manifesté par les administrateurs qui ne souhaiteraient pas la percevoir.	610	32	34

La résolution est adoptée.

■ Modification des contrats

	OUI	NON	ABS
4^{ème} Résolution : L'AGO autorise le Président du conseil d'administration à signer dans les conditions prévues à l'article R. 141-6 du code des assurances, les avenants, relatifs à des dispositions non essentielles des contrats souscrits par l'association, négociés et conclus dans le cadre de cette délégation sous réserve qu'il en fasse rapport lors de la prochaine assemblée générale. Cette délégation est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se réunira en 2022.	644	10	22
8^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale autorise le Président du conseil d'administration à signer un avenant, visant à aligner par le bas les frais relatifs aux options d'arbitrage automatique entre les le PER ERES et le PER ERES 2014.	647	7	22

Les résolutions sont adoptées.

■ Divers

MM. Tillie et Guezenc demandent à l'association d'intervenir auprès de l'assureur SwissLife afin qu'il développe une fonctionnalité de rachats partiels programmés. Ils spécifient que cette fonctionnalité est très attendue par les adhérents afin de répondre à l'objectif de complément de revenu à l'âge de la retraite sans être tenu de passer par une liquidation en rente.

Après épuisement de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est close à 11h30

Président
Alexis de Rozières

Administratrice
Barbara Lézier